

# SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

*"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".*

## ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

Saint Laurent Blangy, le 02 octobre 2009

Info-S.P. 24 H. sur 24 :  
Tél. 03 21 55 90 08  
Journal : Pleins feux

**Monsieur Alain PERRET**  
**Directeur de la Sécurité Civile**  
**87/95 Quai du Docteur Dervaux**  
**92600 ASNIERES SUR SEINE**

**Réf.** : PB/AL/2009-189

**Objet** : Priorités du Conseil national SNSPP-PATS

Monsieur le Préfet,

Je tenais à vous remercier d'avoir su trouver le temps utile à venir à la rencontre de nos congressistes à Seignosse le 24 septembre 2009.

Nous avons pu apprécier cet échange avec la salle. Même si nous aurions souhaité avoir plus de temps pour évoquer quelques questions supplémentaires, telles que la surveillance des plages, la nécessaire présence des moyens aériens sur le Sud-ouest et bien d'autres sujets plus sociaux ou particuliers, nous n'en n'avons pas moins ressenti une volonté d'accroître le dialogue social avec le SNSPP-PATS.

Je puis vous assurer que nous sommes prêts et sommes à votre disposition.

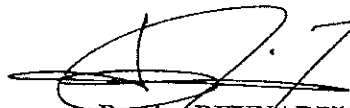
Il nous paraît utile de pouvoir, dans un tout premier temps, tenter de trouver une issue aux sujets suivants :

- les oubliés de la filière (sergent et adjudant titulaires du concours de sous-officier de sapeur-pompier professionnel) ;
- les CTA-CODIS : organisation, formation et statut des opérateurs ;
- les infirmiers d'encadrement (au nombre de deux ou trois des interprétations locales empêchent de faire droit à leur nomination) ;
- la prime de transport (la transposition de cette disposition actuellement au bénéfice des agents de l'Etat doit être rendue possible aux agents des SDIS) ;
- la sécurisation des primes, dont la prime de feu, en cas d'accident de travail et de maladie ;
- le droit de grève chez les sapeurs-pompiers face aux dernières jurisprudences ;
- l'augmentation de la prime de feu ;
- organiser une fois par an un colloque ou un séminaire sous l'égide de la Direction de la Sécurité Civile avec les DDSIS et les organisations syndicales représentées en CNSIS sur une thématique concernant la profession.

Il conviendrait également d'ouvrir les chantiers suivants :

- filière sapeurs-pompiers de catégories « C » et « A » sur la base du rapport de la FS3 du CSFPT ;
- NBI ZUS : demander son attribution en élaborant des critères évolutifs selon une clause de revoyure ;
- la fin de carrière des sapeurs-pompiers professionnels en incluant la santé au travail.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en mes sentiments les plus respectueux.



Patrice BEUNARD,  
Président.